



EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil Municipal
séance du 9 février 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la Délibération
45	45	45

2021 - 28 CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 2 février 2021, s'est réuni le mardi 9 février 2021 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Valérie COPIN, Christophe MOREL, Aline BOURDAIRE, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Muriel CHABERT, Pascal PELLEGRINO, Anne-Marie DUVAL, Cyril DAUPHOUD, Marie CHABAUD, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Jean-Marc GARNIER, Karine GIGODOT, Serge PERCHERON, Dominique BOURRET, Alexandre GAIFFE, Laurence COSTE, Richard KISS, Marie-Madeleine GUALLINO, Franck BARBEY, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jean-François LAPORTE, Charles FERRERO, Levanna CALATAYUD, Paul EUZIERE, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Stéphane CASSARINI, Myriam LAZREUG, Alexane ISNARD.

PART EN COURS DE SEANCE :

/

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Roger MISSENTI
Madame Jocelyne BUSTAMENTE
Madame Stéphanie MANDREA
Madame Magali CONESA
Madame Mékia Noura ADDAD
Monsieur Patrick ISNARD
Monsieur Jean-Paul CAMERANO

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE AVEC PROCURATION :

/

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

/

PROCURATION :

Monsieur Roger MISSENTI à Monsieur Pascal PELLEGRINO
Madame Jocelyne BUSTAMENTE à Monsieur Nicolas DOYEN
Madame Stéphanie MANDREA à Madame Mélanie ZARRILLO
Madame Magali CONESA à Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL
Madame Mékia Noura ADDAD à Monsieur Paul EUZIERE
Monsieur Patrick ISNARD à Madame Alexane ISNARD
Monsieur Jean-Paul CAMERANO à Madame Myriam LAZREUG

Madame Mélanie ZARRILLO est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération N°2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

- 2021 - 08 VENTE DE PARCELLES SISES BOULEVARD EUGENE CHARABOT
 ET D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC ALLEE JEAN MOULIN
 DECLASSEMENT PREALABLE – MODIFICATION**
- 2021 - 11 ACQUISITION DES LOCAUX OCCUPES PAR LE SERVICE PROXIMITE
 DU PLAN DE GRASSE**

DU 9 FEVRIER 2021

CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

La ville de GRASSE souhaite désormais mettre en place une campagne de limitation de la prolifération de la population féline errante, en partenariat avec « La Fondation 30 Millions d'Amis ».

INCIDENCE BUDGETAIRE (DEPENSES ET/OU RECETTES)

SERVICE GESTIONNAIRE	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT T.T.C
SERVICE COMMUNAL HYGIENE ET SANTE	6558	3 500 €

Madame Laurence COSTE expose :

Pour rappel, la loi n°99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux impose au maire d'assurer la gestion des chats errants ou en état de divagation sur son territoire en les capturant, les stérilisant et les identifiant, avant de pouvoir ensuite les relâcher sur son territoire. De plus, le décret n°2003-768 du 1^{er} août 2003 relatif à la partie réglementaire du livre II du Code Rural est venu renforcer et préciser cette obligation faite au maire de vacciner les chats errants présents sur son territoire.

Considérant que la ville de Grasse ayant, ces dernières années, relevé de nombreux dysfonctionnements tant avec l'association « VPT 06 » chargée de la stérilisation des chats errants, qu'avec l'association « Assistance Aux Animaux » chargée de leurs captures et de leur conduite chez le praticien désigné pour leur stérilisation, un nouveau partenariat a été conclu avec la « Fondation 30 Millions d'Amis » reconnue nationalement pour son expertise.

Considérant que dans le cas présent, la « Fondation 30 Millions d'Amis », participe pour moitié au financement de cette campagne de stérilisations s'élevant à un total de 7 000 euros.

Pour information, les opérations de captures et de la conduite de l'animal chez le vétérinaire font l'objet d'une procédure séparée. Concernant l'acte médical, les trois cabinets vétérinaires implantés sur le territoire communal ont été sollicités, mais seulement deux d'entre eux, la clinique Blanchemer et la clinique Sainte-Anne ont répondu favorablement à la consultation et aux tarifs fixés par la « Fondation 30 Millions d'Amis » qui cofinance ces opérations, soit en moyenne 70 euros (60 euros pour un mâle et 80 euros une femelle).

Pour 2021, la ville de Grasse a souhaité réaliser la capture, la stérilisation et l'identification de cent félins errants sur le domaine public.

La « Fondation 30 Millions d'amis » cofinance à hauteur de la moitié l'acte médical de stérilisation et l'identification par tatouage. Le reste à charge pour la collectivité s'élève donc à 3 500 euros T.T.C.

La commission optimisation et performance des moyens et ressources ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 26 janvier 2021,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de partenariat entre la Commune de GRASSE et la « Fondation 30 Millions d'Amis ».
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

Délibération affichée le **10 FEV. 2021**
suivent les signatures
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,



ehomee Deu.